

Inauguration de la voie verte de Bezons : une nouvelle liaison cyclable sur les bords de Seine

Vendredi 27 juin, l'Agglo inaugure à Bezons une voie verte de 2 km sur les berges de Seine, entre Carrières-sur-Seine et le pont de Bezons. Cette nouvelle étape marque une avancée concrète vers une continuité cyclable le long de la Seine, dans le cadre du Plan Vélo 2019-2026.



À Bezons, l'Agglo a réalisé plus de deux kilomètres de piste partagée piétons-cyclistes et d'aménagements paysagers, dans le cadre du Plan Vélo 2019-2026. La voie verte est également inscrite aux **Schémas Directeurs Véloroutes Voies Vertes (SDVVV)** des départements des Yvelines et du Val d'Oise.

L'aménagement suit le tracé du chemin de halage avec, **côté Carrières-sur-Seine**, une unique voie verte pour toutes les mobilités douces au cœur du milieu naturel existant, puis à **proximité du pont de Bezons**, une

séparation des cheminements piétons et cyclistes en deux pistes distinctes.



Cette voie verte permettra, à terme, de relier les pistes cyclables de la passerelle Eole en direction de Nanterre et La Défense, d'une part (lire encadré ci-contre), et du pont de Bezons, d'autre part.

Un projet respectueux de son propre environnement

À l'image de ceux réalisés au Mesnil-le-Roi, l'Agglo a envisagé les aménagements paysagers qui accompagnent la voie verte dans le **respect du milieu naturel en place**, avec des plantations majoritairement locales et des surfaces minéralisées restreintes au strict minimum.

Elle a préservé les espaces végétalisés existants, les a nettoyés et mis en valeur par une petite clôture en bois assurant le respect des lieux. Les zones humides répertoriées ont été préservées de tout aménagement. Les revêtements de sols, perméables, ont été choisis dans des teintes leur permettant de se fondre dans le paysage. **Des habitats propices à la faune existante ont été parsemés tout au long du parcours** : andains à reptiles, gabions en pierre calcaire, hôtels à insectes et autres nichoirs qui contribuent à maintenir la biodiversité dans cet espace rendu aux circulations douces.

Afin de concilier sécurité des usagers et respect de la faune et la flore, **l'Agglo a conçu un parcours doté d'un éclairage intelligent** (système de détection avec augmentation et diminution progressives de l'intensité) **et de caméras de vidéosurveillance**.

Entre nature et ville, une promenade sur le Chemin des Impressionnistes

La voie verte s'étend des berges bucoliques de Carrières-sur-Seine en aval aux berges plus urbanisées du pont de Bezons en amont, au fil de plusieurs séquences :

- **La première séquence autour de la passerelle Eole** est centrée sur la thématique de la nature, sa préservation et sa compréhension, avec des gîtes à chauve-souris et des nichoirs à mésanges qui viennent valoriser ces espèces protégées. Dans cette séquence propice à la promenade, le cheminement contourne scrupuleusement les zones

Dès la rentrée 2025, une connexion avec la gare de Houilles/ Carrières-sur-Seine

Dans la continuité de la passerelle Eole, l'Agglo aménage actuellement une liaison cyclable à double sens de 1,2 km entre la passerelle Eole et la gare de Houilles/Carrières-sur-Seine (fin des travaux prévue en août 2025). Son itinéraire, qui s'inscrit dans le cadre du Plan Vélo de l'Agglo et du Réseau Vélo Île-de-France (VIF), croise celui de la voie verte des berges de Bezons.

Qu'est-ce que le VIF ?

Anciennement RER-Vélo, le réseau Vélo Île-de-France (VIF) est un réseau de voies cyclables financé par la Région, qui permettra à terme de rejoindre Paris de tous côtés. Un total de 11 itinéraires de 750 km au total est prévu entre 2025 et 2030.

Le tracé de la piste cyclable qui reliera la gare de Houilles/Carrières et la passerelle Eole se situe sur la ligne v4 du réseau VIF, allant de Cergy-Pontoise à Marne-la-Vallée Chessy en passant par Paris.

Calendrier

Travaux réalisés de juin 2024 à juin 2025.

Montant global des travaux : 4,4 M€ TTC

Financés par la **CASGBS (63 %)** avec la participation de la **Région Île-de-France (15 %)**, des Départements des **Yvelines (14 %)** et du **Val d'Oise (6 %)** et de la **Ville de Bezons (6 %)**.

Un aménagement construit en concertation

- **15 juin 2023** : présentation en mairie, avec divers partenaires bezonnais du projet et notamment : associations vélos, environnement, et habitants des péniches
- **8 juillet 2023** : matinée de présentation du projet ouverte à tous
- **5 décembre 2023** : non-opposition au projet de la part du Préfet du Val-d'Oise
- **8 avril 2025** : présentation des travaux aux associations

humides existantes. Une noue plantée a été aménagée entre le cheminement et la Seine, afin de réguler l'écoulement des eaux pluviales vers le fleuve (lire encadré ci-dessous).

- **En poursuivant son chemin vers l'accès rue des Carrossiers**, on accède à une partie du parcours dédiée à la contemplation et la méditation avec la présence d'un parcours bien-être agrémenté de trois pontons. Les promeneurs peuvent s'approcher des rameaux d'un majestueux platane, se relaxer sur une méridienne ou des sièges tournés vers la Seine et écouter la nature dans un cylindre en bois qui en amplifie les sons.

- **Le dernier secteur, accessible depuis la rue de la Pâture et situé dans le prolongement du parc Nelson Mandela**, offre un parcours sportif et des espaces de détente. Autour du pont de Bezons, des retenues de terre en gabions viennent créer un amphithéâtre de verdure avec de larges gradins face à la Seine.

Et tout au long du parcours, dans le cadre du **Chemin des Impressionnistes** imaginé par l'Office de tourisme intercommunal Saint Germain Boucles de Seine sur le territoire, **trois reproductions de tableaux** pourront être admirées le long du parcours : « Le pont à Bezons » de Maurice de Vlaminck, « La Seine à Bezons » et « Les îles vierges à Bezons » de Charles-François Daubigny.

La voie verte en chiffres-clés

En italique : référencés avant les aménagements

- > 2 kms aménagés
- > 930 m² d'espèces invasives nettoyés
- > 52 arbres plantés : 7 pommiers sauvages, 4 néfliers, 9 merisiers à fleurs doubles, 7 cerisiers Sainte-Lucie, 4 alisiers blancs, 5 alisiers de Suède, 5 aulnes glutineux, 5 charmes, 1 sureau, 5 arbres de Judée
- > 12 arbres retirés dont 3 morts, 2 dangereux et 7 jeunes et communs
- > 6 000 m² de massifs plantés
- > 176 m³ de noues créées, permettant l'infiltration dans le sol des eaux pluviales
- > 135 essences d'arbres dont 2 spécimens remarquables
- > 28 essences de buissons et arbustes
- > 72 espèces faunistiques spécifiques à la région ou protégées
- > 2 pontons réaménagés et 2 créés
- > 60 éléments de mobilier urbain installés : bancs, arceaux vélo, agrès, poubelles...
- > 128 mâts d'éclairage intelligent implantés, soit un mât tous les 18 m environ
- > 7 caméras de vidéosurveillance
- > 18 péniches raccordées à l'eau et 21 à l'électricité

Mieux gérer l'eau de pluie grâce aux noues

En accord avec les objectifs de son Plan Climat, l'Agglo a conçu sur la voie verte un aménagement qui limite l'imperméabilisation des sols et qui préserve la qualité de l'eau de la Seine. Elle a ainsi créé une noue plantée entre le cheminement et le fleuve, afin de compenser la légère augmentation du volume de stockage des eaux pluviales (estimée à environ 20 m³) induite par l'utilisation d'un revêtement semi-perméable et résistant aux crues sur la piste cyclable, nécessaire pour en assurer la durabilité.

Cette noue, d'un volume total de 176 m³ - bien supérieur aux besoins - permet de diminuer les écoulements vers la Seine y compris en période de crue, et de réduire la pollution des sols en jouant un rôle de filtre naturel et en facilitant la dégradation des polluants.

Qu'est-ce qu'une noue ?

Une noue est un fossé peu profond et large, végétalisé avec des rives en pente douce, qui recueille temporairement les eaux de ruissellement pour favoriser leur infiltration ou leur évaporation naturelle.



Le lendemain de l'inauguration officielle, la ville de Bezons et l'Agglo invitent le public à découvrir les aménagements réalisés lors d'une journée festive !

Le Plan Vélo de l'Agglo

Le Plan vélo 2019 – 2026 de la CASGBS, élaboré en étroite collaboration avec les 19 communes du territoire, a été adopté par le Conseil Communautaire en mai 2019. Grâce aux aides déterminantes de la Région et des Départements, de nombreux projets se sont déployés et se déploieront, pour accorder davantage de place aux mobilités actives et faciliter ainsi la pratique du vélo au quotidien sur notre territoire.

Le Plan Vélo se matérialise par la création de près de 80 km de réseaux cyclables répartis en trois catégories :

- ✓ **Le réseau Vélo Île-de-France (VIF), ex RER Vélo (33 km)**, qui formera l'armature du réseau cyclable pour les trajets du quotidien vers les pôles d'emplois majeurs d'Île-de-France
- ✓ **Un réseau complémentaire (29 km)** qui permettra principalement l'accessibilité aux gares et stations, ainsi qu'aux principales polarités de l'agglomération (établissements scolaires, commerces, etc.)
- ✓ **Un troisième réseau à vocation touristique (28 km)** permettant d'assurer la continuité des aménagements sur les berges de Seine, pour favoriser l'accès à certains sites touristiques et aux forêts.